



Concertation nationale sur l'énergie et le climat

CAHIER D'ACTEUR

N° 275



La Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) est une organisation patronale interprofessionnelle représentant 123 fédérations dans les secteurs du commerce, des services, de l'industrie et de l'artisanat. Elle compte également des fédérations représentant les professions libérales et l'économie sociale et solidaire. Implantée dans chaque département et région de France, outre-mer compris, la CPME regroupe 239 000 entreprises employant 3 millions de salariés.

Contact :

Virginie RABY, chargée de mission
développement durable,
vraby@cpme.fr
Sandrine BOURGOGNE, Secrétaire
générale adjointe
sbourgogne@cpme.fr

Le point de vue de la Confédération des petites et moyennes entreprises sur la SNBC

EN BREF

Les TPE-PME constituent plus de 99% du tissu économique français. Ces entreprises sont donc des **acteurs essentiels de la transition écologique et énergétique**. A ce titre, la CPME a accueilli favorablement l'objectif européen de neutralité climatique à l'horizon 2050 et soutient l'objectif de décarbonation de l'économie française qui s'inscrit dans cette trajectoire.

Défendant les spécificités et les attentes des TPE-PME, la CPME tient à contribuer à la consultation publique lancée sur la Stratégie nationale bas-carbone. La CPME met l'accent sur la **nécessaire transition énergétique qui doit faire l'objet d'importants investissements en termes d'infrastructures, d'incitations, d'accompagnements, de sensibilisation et de formation, mais aussi de dispositifs financiers incitatifs**. Pour atteindre les objectifs, la SNBC devra faire l'objet d'importants moyens financiers, ce qui dans le **contexte budgétaire actuel** pose question.

Les mesures découlant de la SNBC 3 se doivent d'être **adaptées aux réalités et aux capacités des TPE-PME afin de garantir leur compétitivité**. Compte-tenu des investissements très importants que représentent la transition énergétique à court, moyen et long termes pour les TPE-PME, il est impératif de leur **donner de la visibilité et un cadre législatif et réglementaire stable**. Il s'agit d'une condition essentielle pour concilier transition énergétique et pérennité économique.

Contribution de la CPME à la SNBC 3

Objectifs ambitieux de la SNBC 3

La CPME note le rehaussement de l'objectif de réduction des émissions brutes de gaz à effet de serre de **-40% à -50% entre 1990 et 2030**. Ce rehaussement signifie une baisse des émissions de 5% chaque année entre 2022 et 2032 contre 2% de 2017 à 2022. Si la CPME salue l'ambition en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, elle **s'interroge sur les moyens mis en place pour atteindre un tel objectif**.

Le document soumis à consultation ne fait état que « des premières orientations à l'horizon 2030 et enjeux à l'horizon 2050 » et non d'une SNBC complète. Il est primordial que soit au plus vite finalisé le bouclage macroéconomique des trajectoires à horizon 2050 pour **offrir aux entreprises un cadre clair et une visibilité suffisante, afin de sécuriser leurs investissements dans la durée**.

Transition graduelle et cadre réglementaire

La **transition énergétique doit se faire de manière progressive** pour minimiser les perturbations pour les PME. Des périodes de transition suffisamment longues doivent être prévues pour permettre aux entreprises de s'adapter à de nouvelles exigences en matière d'énergie.

Assurer un **cadre réglementaire stable** et de la **visibilité** au regard des **investissements conséquents** de la transition écologique est nécessaire pour les TPE-PME. Le rythme donné doit être cohérent avec les moyens de ces entreprises, leurs cycles d'investissements et la préservation de leur compétitivité.

Par ailleurs, la SNBC implique la mise en œuvre de politiques publiques pour respecter les trajectoires indiquées et atteindre la neutralité carbone en 2050. Dans ce cadre, la CPME rappelle l'importance d'**assurer la lisibilité et la cohérence des réglementations qui en découleront**.

Dans ce cadre, la CPME note la volonté de **systématiser les contrôles et les sanctions du respect des obligations issues du dispositif Eco-Energie tertiaire**. Les TPE-PME se doivent d'être accompagnées dans la mise en œuvre de ce dispositif. Bon nombre d'entre elles ne sont que peu informées sur les obligations découlant du décret tertiaire.

De plus, la SNBC insiste sur le **développement massif**

du tri et du recyclage, notamment via les filières REP. Le recyclage permet de réduire la consommation de matières premières. La CPME soutient le principe et les objectifs des filières REP qui permettent de coordonner l'orientation des déchets vers la valorisation afin de massifier une gestion circulaire des déchets, et d'en réduire les coûts qui sont par ailleurs mutualisés entre acteurs économiques. Cela incite également les entreprises à jouer un rôle en prenant en compte les enjeux environnementaux dès l'élaboration de leurs produits et en orientant leurs clients vers une consommation plus responsable et plus durable.

Cependant, **les filières REP font à l'heure actuelle l'objet de dysfonctionnements** rappelés d'ailleurs par le rapport de la Mission d'inspection générale de juillet 2024. Pour permettre un développement effectif du tri et du recyclage, il faudra d'abord **résoudre les difficultés opérationnelles que connaissent les REP** et qui fragilisent les PME et ETI.

[Retrouvez ici les préconisations de la CPME en matière de fonctionnement des filières REP, des éco-organismes et de la CifREP, et de la régulation des filières.](#)

Accompagnement des TPE-PME dans la transition énergétique

En tant qu'acteurs essentiels de l'économie, les TPE-PME ont un rôle essentiel à jouer dans la transition écologique. A ce titre, ces entreprises ne disposent bien souvent pas des moyens nécessaires y participer. La transition écologique passera par **l'accompagnement des entreprises**, notamment des plus petites, et des **dispositifs financiers**.

A ce propos, un soutien renforcé pour permettre aux TPE-PME d'accéder à des bilans carbone de qualité est souhaitable. Ils permettent d'évaluer les émissions de gaz à effet de serre et d'identifier les leviers d'action.

Afin de massifier l'accès des entreprises aux bilans carbone, il est essentiel **d'offrir un accès facilité à des outils de mesure des émissions et à des expertises spécifiques pour garantir une évaluation réaliste et fiable**. Compte-tenu de la complexité des méthodologies d'évaluation, **les prestataires d'accompagnement devraient être évalués pour vérifier leur niveau et garantir leur légitimité** à réaliser ce travail d'experts.

Territorialisation de la planification énergétique

La CPME **partage l'importance de mobiliser les territoires dans la planification énergétique** et sa mise en œuvre.

La CPME préconise notamment **une territorialisation**, comme évoqué par la SNBC, **par le biais des COP régionales** dans lesquelles sont engagées les CPME territoriales. En effet, **chaque territoire possède ses spécificités propres** bien que les questions énergétiques soient communes. Les PME sont ancrées localement et sont influencées par les ressources énergétiques disponibles dans leur région. Il est essentiel de soutenir les initiatives locales et régionales, auxquelles les PME peuvent également prendre part.

De plus, une territorialisation des mesures de la SNBC **garantira une mise en œuvre efficace de la transition énergétique**.

Enjeux sectoriels

La SNBC 3 évoque les **feuilles de route de décarbonation des secteurs les plus émetteurs** qui permettent l'identification des leviers de décarbonation à disposition des acteurs économiques.

La CPME tient à rappeler que les fédérations qu'elles représentent ont participé à l'élaboration de ces feuilles de routes qui sont **ambitieuses et nécessaires pour permettre l'élaboration d'une véritable stratégie** pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. La **dimension sectorielle est primordiale afin de permettre une décarbonation de l'économie** qui soit effective.

Ces feuilles de route de décarbonation montrent également **l'importance d'associer les fédérations professionnelles et de les accompagner dans la transition énergétique**.

Par ailleurs, la SNBC 3 **fixe les futurs budgets carbone par grands secteurs** (bâtiment, transport, agriculture etc.) La CPME, par la diversité des secteurs qu'elle représente, tient à contribuer aux enjeux sectoriels défendus par la SNBC notamment concernant le secteur du :

- **Transport :**
 - **Maintien d'un mix énergétique :**

La transition énergétique du transport routier, de voyageurs ou de marchandises, nécessite de s'appuyer sur un **mix d'énergies décarbonées adapté aux spécificités des différentes catégories de véhicules et d'usages**. Il est primordial d'adopter une approche équilibrée et pragmatique pour garantir la sécurité d'approvisionnement ainsi que la pérennité des activités économiques et de transport.

La **SDMP 3 propose de réorienter le mix énergétique des poids-lourds ou encore des autocars en priorité vers l'électrification**, avec une utilisation marginale de carburants alternatifs pour les usages non électrifiables. Toutefois, la CPME recommande de **nuancer la place de l'électrification des transports** dans la transition du secteur. En effet, leur électrification **pose de nombreuses difficultés opérationnelles** à l'heure actuelle : investissements lourds et importants, déploiement de nouvelles infrastructures, autonomie limitée et pas toujours adaptée à certaines activités de transport, manque d'offre industrielle disponible et délais de fabrication, coût environnemental et rareté des matériaux pour les batteries, etc.

La CPME préconise de **mettre davantage en avant les solutions alternatives et complémentaires qui existent déjà, qui sont opérationnelles et matures**. Le biocarburant, leetrofit ou encore le GNV/BioGNV permettent sans contrainte opérationnelle forte de réduire efficacement les émissions de gaz à effet.

La transition énergétique du secteur du transport doit tenir compte des spécificités de chaque secteur et de chaque territoire. Par exemple, l'électrification n'est pas aujourd'hui adaptée aux autocars qui nécessitent une autonomie importante (parfois supérieure à 600 km), difficilement réalisable avec les technologies actuelles de batteries. De plus, **chaque territoire présente des spécificités propres avec des problématiques différentes, l'offre de transport notamment collectif n'étant pas la même selon s'il est urbain, périurbain ou rural**. A ce titre, les autocars jouent un rôle essentiel dans les zones périurbaines et rurales. L'électrification n'est pas toujours adaptée dans ces zones, faute d'infrastructures suffisantes.

- **Verdissement des flottes de véhicules professionnelles :**

Les mesures opérationnelles liées à la décarbonation des flottes de véhicules professionnelles doivent être adaptées et proportionnées aux besoins et aux réalités économiques des entreprises notamment des plus petites. Les investissements nécessaires au verdissement des flottes sont considérables, les PME doivent être accompagnées financièrement.

Les freins restent importants. La disponibilité de véhicules décarbonés et adaptés aux besoins des entreprises reste limitée et les infrastructures de recharge manquent sur le territoire. En enfin, il est nécessaire d'adopter des trajectoires diversifiées en fonction des secteurs d'activités.

- **Bâtiment**

La CPME **s'interroge sur les objectifs fixés dans le secteur du bâtiment et sur leur réalisme** :

- Sur la construction neuve, le scénario prévoit une baisse importante du volume de construction neuve passant de l'ordre de 400 000 logements par an entre 2010 et 2020 à environ 284 000 logements par an entre 2020 et 2030. Si on retranche les années déjà écoulées, le volume de nouvelles constructions devrait s'établir en dessous de 200 000 logements par an pour le reste de la décennie.
- Sur la rénovation, l'objectif de 600 000 rénovations d'ampleur par an d'ici 2030 nous semble totalement décorrélé des réalités du secteur. Or, la CPME déplore l'absence d'un cadre incitatif efficace, ciblé et stable permettant d'atteindre ce chiffre.

La SNBC occulte les aspects financiers ainsi que les politiques publiques liés à sa mise en œuvre. Ces scénarios constituent un travail purement mathématique et technique visant à atteindre l'objectif fixé.

- **Alimentation**

L'industrie alimentaire a besoin d'un **accompagnement financier et technique** pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies de décarbonation ambitieuses.

Le secteur alimentaire doit pouvoir **s'appuyer sur des compétences spécifiques pour réussir sa transition énergétique**. Il est nécessaire de mettre en place des programmes de formation dédiés à la décarbonation, ainsi que des dispositifs facilitant l'accès aux investissements dans des technologies bas-carbone.

De plus, l'un des enjeux majeurs de la décarbonation dans l'agriculture et l'alimentation réside dans **l'évolution des régimes alimentaires**. Il est ainsi essentiel de **sensibiliser et d'intensifier les actions de sensibilisation et d'éducation à la nutrition, en partenariat avec les fédérations professionnelles du secteur**.

Au-delà du **label anti-gaspillage**, d'autres pistes peuvent être recherchées pour permettre la décarbonation du secteur comme **la valorisation des co-produits** qui constitue un levier puissant de création de valeur, mais fait face à de nombreux défis pour trouver des débouchés pérennes. Des soutiens devraient être prévus pour aider à la structuration de

ces filières et permettre aux entreprises de progresser dans la valorisation des pertes et du gaspillage dès lors qu'ils sont réduits au maximum.

Conclusion

Pour que la transition énergétique soit efficace, les TPE-PME doivent être accompagnées et bénéficier de dispositifs financiers incitatifs leur permettant de décarboner leurs activités économiques. Il est indispensable de leur garantir une visibilité et une stabilité dans l'application des mesures qui découleront de la SNBC.

Les fédérations professionnelles sectorielles doivent être associées à l'élaboration de ces mesures afin qu'elles soient adaptées aux réalités économiques des TPE-PME et de chaque secteur.